

Délibération au Conseil municipal du lundi 21 juin 2021

Politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg.

Numéro V-2021-706

PREAMBULE

Il existe mille et une manières de vivre la culture, parfois surprenantes mais toujours essentielles : pratiquer un art en fait partie et reste trop souvent oublié des politiques publiques.

Les pratiques artistiques en amateur s'inscrivent au cœur des enjeux sociétaux actuels. Elles favorisent le développement de la personne, la participation active à la vie artistique et culturelle de la cité, l'implication citoyenne, la diversité sociale et intergénérationnelle et le bien-vivre ensemble sur le territoire. Elles permettent par ailleurs d'apporter des propositions en termes d'équité territoriale et sociale.

La ville de Strasbourg souhaite valoriser, promouvoir et soutenir les pratiques artistiques en amateur. La création d'une délégation avec la nomination d'une conseillère municipale dédiée à ce secteur en est un signal fort, concrétisé aujourd'hui par la mise en place d'une politique volontariste.

Dans la lignée des grands axes inscrits à la délibération cadre sur la politique culturelle de la ville de Strasbourg votée en décembre 2020, les pratiques artistiques en amateur participent pleinement des enjeux de création, de démocratisation et d'inclusion qui y sont portés. Elles donnent particulièrement corps et sens aux concepts de droits culturels, d'éducation artistique et culturelle, de développement de soi et de bien-être.

Ainsi cette politique inédite pour les pratiques artistiques en amateur vise à :

- Affirmer la primauté des droits culturels et ainsi à garantir la liberté de vivre son identité culturelle, comprise comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité » (Déclaration de Fribourg sur les droits culturels, 2007).
- Développer et accompagner l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie de chacun·e.
- Développer le tissu artistique local et la création.
- Œuvrer pour l'épanouissement et la bonne santé physique et mentale de chacun·e.

Elle se traduira par un soutien :

- Aux associations qui permettent aux habitant·es de pratiquer un art, de s'engager dans une aventure collective qui favorise l'épanouissement personnel et les solidarités locales.
- À l'émergence de jeunes artistes, dont l'activité est pour beaucoup liée à l'encadrement des pratiques artistiques en amateur et à la participation à leurs productions.

Une politique volontariste et co-construite

Une démarche de concertation a été initiée en février 2021, avec pour objectif de co-construire la future politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur, avec les acteurs et actrices du terrain qui font vivre ces pratiques au bénéfice de très nombreux citoyen·nes. Le présent texte est le fruit de cette dynamique à laquelle ont participé plus de 100 associations et structures en régie.

Culture et objectifs de développement durable

La politique publique présentée dans le cadre de cette délibération s'inscrit pleinement dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés en 2015 par l'ONU. Ces ODD définissent les priorités pour un développement économique et social, soucieux de respecter les populations et la planète avec notamment la question de l'articulation entre Culture et développement durable.

I. DEFINITION ET CONTEXTE LOCAL

Définition des pratiques artistiques en amateur

« Est considérée comme une pratique en amateur toute activité artistique et culturelle exercée en dehors de toute contrainte scolaire ou professionnelle, individuellement ou en groupe dans le cadre des loisirs » (Olivier Donat, Ministère de la Culture).

Le développement des pratiques artistiques en amateur

Les pratiques artistiques et culturelles en amateur connaissent un essor important depuis quelques décennies et recouvrent des modalités de mise en œuvre très variées : pratiques régulières en groupes constitués, individuelles, collectives sous forme de stages ou de projets ponctuels, etc.

Ces activités font appel à des acteur·rices très différent·es : établissements d'enseignements artistiques, établissements culturels, associations, structures d'éducation populaire, cours particuliers privés, ...

La vitalité des pratiques artistiques en amateur à Strasbourg et leurs apports

La ville de Strasbourg bénéficie d'une tradition régionale très forte et ancrée en Alsace depuis de nombreuses années : les pratiques collectives en amateur, notamment celle de la musique chorale et instrumentale, sont très répandues et ouvertes au plus grand nombre. C'est une tradition ancienne qui perdure malgré des difficultés croissantes ces dernières années, liées au poids de plus en plus lourd des formalités administratives et à des sources de coûts nouvelles (frais de sécurité lors des concerts, locaux mis à disposition devenant payants...).

Cette vitalité autour de la musique est confortée par un réseau de 17 écoles de musique permettant à près de 3 800 élèves (enfants et adultes) de pratiquer un art musical, individuel et collectif au sein d'établissements d'enseignement artistique. Cette dynamique portée par 17 associations est une spécificité à Strasbourg et a l'avantage d'offrir un véritable maillage territorial sur la Ville.

Dans le cadre de la concertation menée pour la définition de cette politique publique, c'est plus de 11 000 « pratiquant-es » (tous arts confondus) qui ont été recensé-es par la centaine d'associations ayant participé à la démarche.

Le recensement des associations de pratiques en amateur à Strasbourg fait état de plus de 90 structures qui proposent des activités dans les domaines suivants :

- 57 associations et structures en régie dans le domaine de la musique et du chant,
- 31 pour la danse,
- 21 en théâtre,
- 12 en arts plastiques et arts visuels,
- 2 en écriture et poésie.

Une structure peut être recensée dans plusieurs disciplines.

Interrogées sur les apports de leurs activités, ces associations strasbourgeoises mentionnent de nombreux enjeux et objectifs qui rejoignent les enquêtes nationales ou différents rapports, ordonnés comme suit :

- Créer des liens sociaux / Faire des rencontres ;
- Structuration de l'individu et émancipation / Construction de soi et épanouissement ;
- Être acteur-riche de la Ville ;
- Toucher des publics spécifiques ;
- Découverte culturelle / Ouverture sur le monde et les patrimoines ;
- Découverte d'une vocation ;
- Vivre sa passion / Prendre du plaisir ;
- Bienfait physique / Bienfait moral.

Les quatre premiers soutiens de la collectivité auprès de ce secteur souhaités par les associations ayant participé à la démarche de concertation sont :

- Une meilleure visibilité des pratiques artistiques en amateur ;
- La mise à disposition de locaux et le soutien financier ;
- Favoriser les rapprochements entre les écosystèmes amateur et professionnel ;
- L'organisation de rencontres régulières et de mise en réseau.

II. SOUTIEN DE LA VILLE DE STRASBOURG AUX PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

Les premières orientations de cette nouvelle politique publique visent à répondre aux besoins des associations, principales actrices permettant aux Strasbourgeois-es d'exprimer leur art et d'y grandir.

Donner une plus grande visibilité aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg

Cette visibilité pourra notamment prendre la forme d'une campagne de communication pour relancer les activités lors des rentrées et débuts de saisons.

Le recensement des associations et des informations accessibles facilement auprès du grand public favorisera une mise en relation entre structures et futurs membres, élèves, pratiquant-es. Ces données sont recensées dans un moteur de recherche sur le site internet de la Ville : Mon-loisir-artistique.strasbourg.eu.

Des actions ou évènements seront à co-construire avec le vivier des amateurs, tels que des weekends dédiés à la pratique d'une discipline ou interdisciplinaires.

Enfin, la Ville facilitera et multipliera l'accès à des opportunités pour les associations de se produire lors d'évènements que la collectivité organise seule ou avec ses partenaires.

Organiser la mise en réseau

Cette mise en réseau se traduira par des rencontres régulières qui favoriseront l'interconnaissance, le partage d'actualités, l'échange de bonnes pratiques entre associations du secteur.

Un programme de rendez-vous thématiques sera à co-construire avec les participants. Le premier proposé lors des ateliers de concertation est fixé à juillet et portera sur la reprise des activités de pratique en amateur en septembre 2021.

Il peut être envisagé d'ouvrir cette mise en réseau à d'autres secteurs selon les thématiques (exemple des associations sportives sur la question de la mobilisation ou de la formation des bénévoles).

Favoriser le rapprochement amateurs - professionnels

La question de la transversalité et d'une plus grande fluidité entre les mondes amateurs et professionnels est également revenue tout au long des réflexions et du travail de concertation. Il est important de souligner que les pratiques en amateur participent pleinement à une activité économique et sont des sources de revenus significatives pour les professionnels du secteur culturel, qu'il s'agisse de l'encadrement régulier de ces pratiques, de la formation des amateurs ou d'interventions d'artistes professionnels dans le cadre de la production de spectacles.

Au-delà des passerelles qui existent déjà et qui sont à encourager, cette politique publique souhaite développer les pratiques en amateur par la professionnalisation du secteur, c'est-à-dire par l'encadrement de ces pratiques par des professionnels.

Un encadrement de qualité sera systématiquement recherché et encouragé.

Faciliter la mise à disposition de locaux

Le besoin de locaux est crucial dans ce secteur, dans un contexte général de tension immobilière et de manque de lieux sur le territoire communal et tout particulièrement de lieux financièrement accessibles aux associations.

Les demandes exprimées sont variées, des lieux de répétitions et de partage aux lieux de représentation.

Ce sujet est un chantier à part entière, qui fait l'objet d'une démarche au sein de la collectivité de manière transversale et tous secteurs confondus. La problématique spécifique des besoins des associations du secteur est prise en compte dans cette démarche.

La piste des usages éphémères pourrait répondre à des besoins ponctuels.

Un recensement des lieux adaptés à ces pratiques en amateur sera initié dans le cadre des rencontres de mise en réseau des acteurs du secteur.

Soutenir financièrement les associations du secteur

Au-delà du financement des écoles de musique, pour lesquelles la ville de Strasbourg réaffirme son soutien, les associations de pratique artistique en amateur pourront être soutenues en fonction de critères spécifiques.

Les premiers critères sont ceux qui guident l'action du mandat à travers les trois priorités politiques que sont la transition écologique du territoire, la recherche d'une plus grande justice sociale et le renouveau démocratique.

De manière plus spécifique, pour les associations de pratique artistique en amateur dont le siège social et la majorité de l'activité est à Strasbourg, un soutien financier pourra être attribué. La collectivité sera particulièrement attentive aux projets suivants :

- Projets ponctuels pour des associations qui s'inscrivent dans le vivre-ensemble, le lien social et la convivialité ;
- Associations avec une forte ambition artistique et qui ont recours à des professionnels ;
- Associations qui favorisent l'émergence, l'aide à la professionnalisation de jeunes artistes en leur offrant des premières expériences artistiques en matière d'intervention ou encadrement ;
- Projets qui participent de l'équité et du dynamisme territorial, et qui présentent une forte inscription territoriale ;
- Associations et acteurs œuvrant à l'élargissement des publics et la diversification de leurs membres dans une démarche inclusive ;
- Projets qui touchent le public le plus large et le plus diversifié possible ;
- Projets favorisant le contact et le renforcement de la création sur le territoire, aptes à développer l'esprit critique, à questionner le rapport à l'art et à sa propre pratique.

Tous projets impliquant des publics dits « éloignés » de la culture (personnes en situation de handicap, personnes hospitalisées, milieu carcéral, personnes du champ social) et comportant une dimension intergénérationnelle ou interculturelle feront l'objet d'une attention plus particulière.

Cette nouvelle politique publique est amenée à s'enrichir et à évoluer dans le cadre d'une évaluation régulière dont les critères pourront être discutés avec les associations ayant contribué à la définition de ces grandes orientations.

En particulier, la contribution de la pratique artistique au maintien de la santé et de la mémoire pourra être explorée, à l'image du travail réalisé à Strasbourg sur le sport-santé.

Une mise en cohérence en matière de politique de soutien aux associations de pratiques artistiques en amateur pourra être un objectif à partager avec l'ensemble des communes de l'Eurométropole.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré
approuve*

le cadre de la politique de soutien aux pratiques artistiques en amateur à Strasbourg.